

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

## DATE CONVOCATION

14 février 2024

## DATE D'AFFICHAGE

14 février 2024

## Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 19 FÉVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme DESBOIS donne procuration à Mme Martine COUET  
Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU  
Mme GUYON donne procuration à M. Jérôme BELFORT  
M. JOUSSE donne procuration à M. Fabien LECERF  
Mme EL KRIMI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

## 2. Prime pouvoir d'achat pour le personnel

### Délibération DE02-19022024

Le Conseil municipal décide de verser la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents selon les montants plafonds des tranches correspondantes à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans  
Le 21 février 2024

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

